



Reprise de travail après un AT

Par **nounours73**, le **04/03/2016** à **00:26**

Bonjour

Suite a un AT , mon employeur a pris pour moi un RDV a la médecine du travail alors que mon arrêt courait toujours (jugeant certainement que cela avait assez duré!!!) . Je me rendis a ce RDV le jour dit a 11h30 précisément . Mon arrêt prenant fin la veille de la visite au médecin du travail , on m avait signifié de ne pas reprendre mon service avant cette visite . L am de cette visite je devais travailler que deux heures , étant chauffeur PL il était difficile de lancer une activité pour deux heures . Je fis l erreur de ne pas aller travailler pour ces deux heures . Je me retrouve avec une demande de sanction a mon égard . Quels sont les risques que j encourent ?? Avertissement , licenciement , mise a pied ????

Merci pour vos prochaines réponses

Par **P.M.**, le **04/03/2016** à **08:56**

Bonjour,

Vous dites que votre arrêt courait toujours mais qu'au jour de la visite de reprise, vous n'y étiez plus, il n'y a donc rien d'anormal sauf que si vous aviez dû avoir une prolongation, vous n'étiez pas forcé de vous y présenter...

Vous ne précisez pas le résultat de cette visite mais je présume que vous étiez déclaré apte par le Médecin du Travail...

Je pense que ce n'est pas une demande de sanction que vous avez reçu mais une convocation à un entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel, il est même curieux que vous sachiez les faits qui vous sont reprochés qui peuvent être normalement n'être dévoilés que ce jour-là...

Il est vraisemblable que si l'employeur n'envisageait qu'un avertissement, il ne vous convoquerait pas à un entretien préalable, après avoir recueilli vos explications, en laissant passer un délai de 2 jours ouvrables, il pourrait donc prononcer une des autres sanctions qui figure au règlement intérieur s'il en existe un (obligatoire dans les entreprises d'au moins 20 salariés) à l'exclusion d'un licenciement puisque ce n'est pas prévu apparemment dans la convocation...